



Habilitation opérations d'ordre électrique - Véhicules électriques ou hybrides

B1/B1VL-B2/B2VL-BCL-BRL-BElessai-B1XL-B2XL



Objectifs de la formation

- ✓ Actualiser ses connaissances réglementaires
- ✓ Exécuter en sécurité des opérations d'ordre électrique sur les installations et équipements des véhicules électriques et hybride.
- ✓ Obtenir le renouvellement de son Habilitation Électrique



PUBLIC

Personnes amenées à intervenir sur des véhicules électriques et/ou véhicules hybrides.

- Exécutant réalisant des travaux d'ordre électrique sur le réseau électrique du véhicule.
- Chargé de travaux organisant les travaux d'ordre électrique.
- Chargé de travaux réalisant les mesures, essais et manœuvres sur les véhicules électriques.
- Chargé de consignation assurant la mise en sécurité électrique du véhicule. - etc.



MODALITES

- Durée : 7h (1 jour) dont 2h d'enseignement pratique et/ou de mises en situations d'évaluation.
- Nombre de participants : 12 participants maximum et 1 participant minimum
- Périodicité de la formation : Les formations sont à renouveler tous les 36 mois (recommandé).
- Type d'action : Formations en présence physique uniquement (Pas de FOAD)



PRÉ-REQUIS

Avoir des compétences en électricité.

Personnel titulaire d'un titre d'habilitation similaire en limite de validité (à présenter au formateur en début de stage)

Textes officiels

Art. R. 4544-9 à R. 4544-11 du Code du Travail
NFC 18-550 du 3 octobre 2011

Formacode :
24049 habilitation électrique - NSF 255
24095 basse tension - NSF 255

Programme F HeLElec A R - Edition du 17-11-2020
Fiche programme conforme à l'article L6353-1 du code du travail



Programme détaillé de la formation

ACTUALISATION ET RAPPELS DES CONNAISSANCES THÉORIQUES ET PRATIQUES

A - THEORIE

- 1- Introduction et présentation du stage.
- 2- Définition des opérations d'ordre électrique sur véhicule.
- 3- Rappels de la Réglementation
- 4- Les grandeurs électriques et domaines de tension
 - Courant, tension, puissance, énergie, ...
- 5- Les définitions relatives aux véhicules électriques et/ou hybrides.
 - Véhicules électriques, véhicules hybrides. Réseau électrique de traction et de service. Grandeur électrique.
- 6- Structure et éléments constitutifs d'un véhicule hybride/électrique.
 - Les accumulateurs, les générateurs électriques...
- 7- Les différents dangers liés à l'électricité et aux accumulateurs
 - Les risques électriques et leurs conséquences. Effets du courant électrique sur le corps humain. Classe de matériel. Très basse tension (TBT) et basse tension (BT).
 - Précaution à prendre en cas de présence d'électrolyte liquide.
- 8- Les mesures de protection contre les chocs électriques
- 9- Les textes réglementaires et la publication UTE C 18.550
- 10- Les habilitations électriques.
 - Définitions. Différents titres d'habilitation. Responsabilités. Zones à risque électrique.
- 11- Le matériel de protection individuelle et collective et l'outillage de sécurité
- 12- Les règles de sécurité à observer lors des opérations d'ordre électrique sur les véhicules
 - Mise en sécurité d'un véhicule électrique, travaux hors tension et travaux sous tension...
- 13- L'identification et le repérage des conducteurs électriques
- 14- Les incidents et les moyens d'y remédier
- 15- Conduite à tenir en cas d'accident électrique
- 16- Test d'évaluation individuelle

B - PRATIQUE :

Mise en situation sur véhicule électrique et/ou hybride du site selon la disponibilité d'un véhicule. Examen des risques.

Application des instructions de sécurité et des procédures de l'établissement.

Evaluation pratique

Moyens d'encadrement

Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Moyens pédagogiques

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.
- Installations en centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable. En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

Moyens techniques

Véhicule électrique, moyens de balisage.

Evaluation

- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnaires QCM en théorie et d'une grille d'évaluation détaillée en pratique.

Documents délivrés

- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.
- Attestation de formation adressée au signataire de la convention.
- Un avis préparatoire à l'habilitation du personnel visé par le formateur est transmis à l'employeur sur la base de l'évaluation des acquis du stagiaire.
- Un manuel est remis à chaque stagiaire.